



## Demandes de remise à plat de la Programmation énergétique en FRANCE

Après les 2 débats sans vote le 28 avril, à l'Assemblée nationale et le 6 mai au Sénat, le Gouvernement envisage une reprise en profondeur du document de programmation de la PPE3.

Il a nommé une mission présidée par Antoine ARMAND (député) et Daniel GREMILLET (Sénateur) qui s'est réunie pour la première fois le 6 mai et doit remettre ses recommandations fin juin 2025.

**De nombreuses associations françaises**, avec le soutien des collectifs nationaux Réseau Énergies Terre & Mer, Vent des Maires et Vent de Colère qui organisent **la journée nationale du 24 mai, ont transmis aux préfets et aux Présidents des conseils départementaux les 6 demandes** à prendre en compte lors de cette révision :

1. **Un moratoire de l'éolien terrestre, de l'éolien maritime et des champs solaires en zone agricole** dans l'attente :
  - D'une étude d'impact de la PPE3, demandée par de nombreux parlementaires le 28 avril et le 6 mai,
  - Du débat avec vote sur la loi de programmation énergétique des prochaines décennies
  - Et de la publication, après vote de la loi, du décret PPE3 pour la prochaine décennie ;
2. **Stop au gaspillage d'argent public et à la destruction de l'environnement** généré par des appels d'offres lancés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en contradiction avec les réalités énergétiques et économiques apparues depuis début 2023, notamment de surproduction de ces énergies ;
3. **Prise en compte des énergies vertes thermiques renouvelables dans la loi de programmation et le décret PPE3**, notamment la géothermie de surface, les pompes à chaleur, les réseaux de chaleur, le biogaz, la biomasse et le PV en grande toiture qui contribuent à un mix énergétique durable, juste, équilibré, souverain, protecteur de notre réseau électrique, respectueux des territoires et des dépenses publiques ;
4. **Intérêt supérieur majeur de réduction du coût de l'électricité** qui, depuis 15 ans, a doublé pour les particuliers et triplé pour les entreprises, ce qui implique d'entreprendre toutes les actions d'économie, en commençant par supprimer les coûts inutiles et avérés de l'éolien et du solaire en France ;
5. **Prise en compte de l'avis des élus et des enjeux de développement des territoires ruraux ou littoraux**, en mobilisant au sein d'un guichet unique à l'échelle départementale, les compétences disponibles des Syndicats départementaux de l'Énergie, des Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) ou des Territoires d'industrie.
6. **Reprise totale de la PPE3 avec au préalable une loi de programmation à l'horizon 2060 qui s'appuiera notamment sur une étude d'impact préalable à l'investissement public**, sur des bases rationnelles et solides : une évaluation socio-économique qui compare les performances et impacts techniques, économiques, sociaux et environnementaux des différents scénarii réalistes, avant d'orienter les investissements publics de plusieurs centaines de milliards d'Euros pour les prochaines décennies.

Ces demandes feront l'objet d'échanges lors des prochaines rencontres avec les préfets et les Présidents des Conseils départementaux.



Vent des Maires  
[www.ventdesmaires.fr](http://www.ventdesmaires.fr)  
[contact@ventdesmaires.fr](mailto:contact@ventdesmaires.fr)



Réseau Énergies Terre&Mer  
[www.retm.fr](http://www.retm.fr)  
[retm@retm.fr](mailto:retm@retm.fr)



Vent de Colère  
[www.ventdecolere.org](http://www.ventdecolere.org)  
[contact@ventdecolere.org](mailto:contact@ventdecolere.org)